

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 2018-11-28

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le vingt-huitième jour du mois de novembre deux mille dix-huit (2018-11-28), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand;
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;
Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;
François Gagnon, maire de Saint-Justin ;
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;
Claude Boulanger, maire de Charette ;
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

Absence motivée :

Mme Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

Également présentes :

Mmes Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière ;
Line St-Cyr, secrétaire-trésorière adjointe ;
Isabelle Demers, coordonnatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire ;

M. Jonathan St-Louis Gauthier, greffier de la MRC de Maskinongé et de la Cour municipale régionale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

361/11/18 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, tel que déposé, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure fermé, conformément à l'article 148.1 du Code municipal, les membres du conseil n'étant pas tous présents.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Objet : Adoption

N/D : 301

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé a étudié, analysé et statué sur les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, les charges totales de la MRC se chiffrant à 8 669 526 \$, et de (80 606 \$), pour la conciliation à des fins fiscales, pour un budget total de 8 588 920 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter lesdites prévisions budgétaires, par catégories de dépenses, par fonctions propres aux municipalités participantes, conformément à la loi ;

POUR CES MOTIFS :

Catégorie I - MAMOT (partie III - MRC)

Charges	5 549 188 \$
Conciliation à des fins fiscales	(228 939 \$)

Ensemble des municipalités :

- Administration générale
- Sécurité publique
- Frais de financement
- Aménagement, urbanisme et développement
- Hygiène du milieu
- Transport
- Activités d'investissement (C.F.F.)
- Loisirs et culture

362/11/18 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, pour la catégorie I, d'un montant total de 5 320 249 \$;

Monsieur Serge Dubé, maire de Saint-Paulin, demande le vote.

Tous les membres présents votent POUR sauf et excepté monsieur Serge Dubé, maire de Saint-Paulin vote CONTRE ;

Adopté à la majorité des voix des membres présents, 26 voix sur 27 et 92 % de la population.

Catégorie II – MAMOT (partie I - MRC)

Charges	5 000	\$
Conciliation à des fins fiscales		Ø
Ensemble des municipalités – moins la Ville		

- Congrès FQM – 2019

363/11/18 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, pour la catégorie II, d'un montant de 5 000 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Catégorie IV - MAMOT (partie II - MRC)

Charges	2 499 069	\$
Conciliation à des fins fiscales		Ø

Gestion des matières résiduelles – compétence II
Assurance collective (pompiers volontaires)

364/11/18 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, pour la catégorie IV, d'un montant de 2 499 069 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Catégorie VI - MAMOT (partie V - MRC)

Charges	161 848	\$
Conciliation à des fins fiscales	220 996	\$

Ensemble des municipalités – Parc industriel régional

365/11/18 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, pour la catégorie VI, d'un montant total de 382 844 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Catégorie VII - MAMOT (partie VI - MRC)

Charges	135 440	\$
Conciliation à des fins fiscales	(62 465)	\$

Ensemble des municipalités – Baux de villégiature

366/11/18 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, pour la catégorie VII, d'un montant total de 72 975 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

Catégorie VIII - MAMOT (partie VII – MRC)

Charges	318 981 \$
Conciliation à des fins fiscales	(10 198 \$)

Municipalités participantes – Services d'ingénierie

367/11/18 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, pour la catégorie VIII, d'un montant total de 308 783 \$

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

CALENDRIER ANNUEL DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2019

Objet : Séances ordinaires du conseil
Adoption
N/D : 110.01

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de Maskinongé doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC de Maskinongé, pour l'année 2019 ;

POUR CES MOTIFS :

368/11/18 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé établisse le calendrier annuel des séances du conseil de la MRC de Maskinongé, pour l'année 2019 comme suit :

CONSEIL DE LA MRC

Date

Heure

16 janvier 2019 (3 ^{ème} mercredi)	19 h 30
13 février 2019	19 h 30
13 mars 2019	19 h 30
10 avril 2019	19 h 30
8 mai 2019	19 h 30
12 juin 2019	19 h 30
10 juillet 2019	19 h 30
14 août 2019	19 h 30
11 septembre 2019	19 h 30
9 octobre 2019	19 h 30
13 novembre 2019	19 h 30
27 novembre 2019 (budget)	19 h 30
11 décembre 2019	19 h 30

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

CALENDRIER ANNUEL DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2019

Objet : Séances ordinaires du comité administratif
Adoption
N/D : 110.01

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de Maskinongé doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir le calendrier des séances ordinaires du comité administratif de la MRC de Maskinongé, pour l'année 2019 ;

POUR CES MOTIFS :

369/11/18 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé établisse le calendrier annuel des séances du comité administratif de la MRC de Maskinongé, pour l'année 2019 comme suit :

COMITÉ ADMINISTRATIF

<u>Date</u>	<u>Heure</u>
16 janvier 2019 (3 ^{ème} mercredi)	14 h
7 février 2019	15 h
7 mars 2019	15 h
4 avril 2019	15 h
2 mai 2019	15 h
6 juin 2019	15 h
4 juillet 2019	15 h
8 août 2019	15 h
5 septembre 2019	15 h
3 octobre 2019	15 h
7 novembre 2019	15 h
5 décembre 2019	15 h

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

RESSOURCES HUMAINES

FERMETURE DES BUREAUX DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Objet : Période des fêtes 2019-2020
N/D : 409.04

CONSIDÉRANT la lettre d'entente #2 de la convention collective 2018-2022 intervenue entre la MRC de Maskinongé et le Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) – section MRC de Maskinongé, relative à la fermeture des bureaux de la MRC de Maskinongé, pendant la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An ;

CONSIDÉRANT QUE ladite lettre d'entente stipule que, suite à l'adoption du budget, la MRC de Maskinongé doit aviser le Syndicat et les employés de la période de fermeture des services pour la période de Noël et du Jour de l'An de l'année du budget visé ;

CONSIDÉRANT QUE pendant ladite période de fermeture, les dispositions de l'article 21.01 de la convention collective s'appliquent ;

POUR CES MOTIFS :

370/11/18 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
 Appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé confirme la fermeture des bureaux de la MRC de Maskinongé, à partir du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 inclusivement, de retour le 6 janvier 2020 ;

QUE les jours ouvrables, compris dans cette période, soient pris à même la banque d'heures de travail accumulées, si non disponible, à même la banque d'heures de vacances ou dans la banque d'heures de jours de maladie et/ou personnel non utilisées de chacun des employés, au 31 décembre 2019.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME TERRITOIRES : PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Objet : Inventaire et caractérisation des friches et actifs agricoles inutilisés.
N/D : 307.06

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a mis en œuvre le programme Territoires : Priorités bioalimentaires lequel est modulé en fonction des priorités des régions ;

CONSIDÉRANT QUE ces priorités pour la région de la Mauricie sont:

- Favoriser l'augmentation de la présence des produits locaux dans les différents canaux de mises en marché et dans le secteur de la transformation alimentaire;
- Inventorier, valoriser et promouvoir l'ensemble des actifs agricoles inutilisés dans la région;
- Soutenir les initiatives visant le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE les territoires de la Mauricie, siégeant au sein du comité technique du plan de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM), ont l'intérêt de développer un projet visant à inventorier et caractériser l'ensemble des friches et les actifs agricoles inutilisés ;

CONSIDÉRANT QUE cette volonté se trouve dans tous les plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la Mauricie ;

CONSIDÉRANT QU'AU PDZA de la MRC de Maskinongé, cette volonté se retrouve à l'orientation 6 : *Diversifier les activités et les produits agricoles*, du plan d'action regroupant l'ensemble des actions de la démarche d'élaboration ;

CONSIDÉRANT QU'UN tel projet a comme objectif de favoriser et de soutenir la vitalité de notre territoire par l'implantation de nouvelles entreprises agricoles sur ces terres en friches propices à la remise en culture ;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Mauricie (MRC, Villes, FUPAM) contribueront en partie à la réalisation du projet par leurs ressources humaines notamment pour l'étape de la photo interprétation ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des territoires de la Mauricie, réunit au sein du PDAAM ont identifié la Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM) comme porteur de dossier pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets dudit programme se termine le 30 novembre 2018 ;

POUR CES MOTIFS:

371/11/18 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé reconnaît l'intérêt de la réalisation d'un tel projet d'inventaire et de caractérisation des friches et actifs agricoles inutilisés, soumis dans le cadre de l'appel de projets du Programme Territoires : Priorités bioalimentaires du MAPAQ dans l'objectif de préserver la vitalité de notre territoire et la pérennité de nos actifs agricoles ;

QUE la MRC de Maskinongé participe audit projet tel que présenté à la demande d'aide financière du programme et ce, en collaboration avec l'ensemble des territoires de la Mauricie ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE MISE À JOUR DE LA DÉLIMITATION DES ZONES INONDABLES

Objet : Dépôt du rapport d'avancement
N/D : 1104.02

CONSIDÉRANT QUE certains travaux de mise à jour de la cartographie des zones inondables du territoire de la Municipalité régionale du comté de Maskinongé ont été effectués au courant de l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'état d'avancement desdits travaux, réalisé par Karine Lacasse, chargé de projet au service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Maskinongé ;

POUR CES MOTIFS :

372/11/18 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé prend acte du dépôt du rapport d'avancement 2018 de la mise à jour de la cartographie des zones inondables de la MRC de Maskinongé;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

PISCINE DU COLLÈGE SHAWINIGAN

Objet : Demande de partenariat financier
N/D : 304

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier présentée par le Directeur général du Collège Shawinigan, dans le cadre du projet de réfection de la piscine dudit Collège ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites infrastructures ne desservent qu'une partie du territoire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT les restrictions budgétaires nécessaires que se sont imposés les membres du Conseil de la MRC de Maskinongé afin de pouvoir remplir les obligations des missions premières envers ses municipalités membres ;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement du Collège Shawinigan relève du réseau de l'Éducation ;

POUR CES MOTIFS :

373/11/18 Proposition de Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface,
Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ne peut répondre favorablement à la demande de partenariat financier présentée par la Direction générale du Collège Shawinigan pour la réfection de la piscine semi-olympique ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

COALITION D'AIDE AUX VICTIMES DE LA PYRRHOTITE

Objet : Offre de service Corporation de développement économique communautaire de Trois-Rivières (CDEC)

N/D : 210.03

CONSIDÉRANT QUE le dossier « pyrrhotite » dans la région n'est pas clos puisque, entre autres, le gouvernement prépare la reprise des études sur le béton afin d'établir scientifiquement le taux de pyrrhotite qui représente un risque réel afin de clarifier la « zone grise » et ainsi permettre à ces victimes de faire valoir leurs droits;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite (CAVP) désire s'assurer que l'aide et l'information soient disponibles sur l'ensemble du territoire touché, et que, pour se faire elle a demandé à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Trois-Rivières une offre de service pour l'ensemble du territoire à risque ;

CONSIDÉRANT la proposition de partage équitable basé sur la répartition du risque et sur le volume de dossier à traiter ;

POUR CES MOTIFS :

374/11/18 Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,
Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la proposition faite par la CDEC de Trois-Rivières d'un montant de quatre mille six cents dollars (4 600 \$) afin de répondre et orienter efficacement les citoyens qui désirent des informations sur tous les aspects du problème de la pyrrhotite ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise la gestionnaire du programme

à communiquer les informations requises pour les fins du bon déroulement du service offert par la CAVP et la CDEC ;

c.c. : Manon Clermont, Directrice des programmes, SAHA.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE MASKINONGÉ

**Objet : Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale régionale de Maskinongé
Nomination d'un avocat procureur substitut supplémentaire
N/D : 210.03**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministère de la Justice et Procureur général du Québec et la MRC de Maskinongé, relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale régionale de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution #108/04/05, la MRC de Maskinongé a désigné Me Denis Beaupré, avocat procureur, et Me Yves Chaîné, avocat procureur substitut, pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale de Maskinongé, pour tout constat d'infraction délivré au nom du Procureur général en vertu du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) ou de la *Loi sur les véhicules hors route* (L.R.Q., c. V-1.2), sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports comprises dans le territoire où cette cour municipale a compétence, à l'exception des constats d'infraction émis sur les autoroutes,

CONSIDÉRANT QU'en cas d'incapacité d'agir des personnes désignées ci-haut, il y a lieu de nommer un avocat procureur substitut supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution #337/11/18, le conseil de la MRC de Maskinongé a désigné une avocate procureur substitut supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner un avocat procureur substitut supplémentaire en la personne de Me Suzanne Dubé, avocate ;

POUR CES MOTIFS :

375/11/18 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Suzanne Dubé, avocate procureur substitut supplémentaire, pour le représenter devant la Cour municipale de Maskinongé, pour tout constat d'infraction délivré au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales, en vertu du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) ou de la *Loi sur les véhicules hors route* (L.R.Q., c. V-1.2), sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports comprises dans le territoire où cette cour municipale a compétence, à l'exception des constats d'infraction émis sur les autoroutes ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé demande de révoquer Me Alex

Hamelin, avocat, qui a quitté le bureau Bélanger Sauv , avocats ;

Proposition adopt e   l'unanimit .

MINIST RE DE LA CULTURE

Objet : Projet suppl mentaire pour entente de d veloppement culturel
N/D : 305.04

CONSID RANT QUE le minist re de la Culture et des Communications du Qu bec offre des budgets suppl mentaires aux MRC/Villes signataires des ententes;

CONSID RANT les recommandations du comit  culturel de la MRC de Maskinong  de d poser trois projets, soient :

- Un projet culturel pour les a n s
- Un projet en biblioth que
- Un projet pour les jeunes

POUR CES MOTIFS :

376/11/18 Proposition de Barbara Paill , mairesse de Sainte-Ang le-de-Pr mont,
Appuy e par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-S v re ;

QUE le pr ambule de la pr sente r solution en fasse partie int grante, comme si, ici, au long r dig  ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinong  accepte d'investir une somme additionnelle de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) pour l'entente de d veloppement culturel 2018-2020 ;

QUE cette somme soit prise   m me le surplus de l'exercice financier en cours ;

AFFAIRES NOUVELLES

F LICITATIONS   DEUX CITOYENS URSULOIS
N/D : 710.01

CONSID RANT QUE messieurs Claude Julien et Jocelyn D ry, deux citoyens de la municipalit  de Sainte-Ursule, ont pos  un geste d'entraide et de bravoure digne de mention en allant secourir deux personnes de la municipalit  de Sainte-Ang le-de-Pr mont qui auraient pu  tre victimes des flammes d'un incendie qui se propageaient dans un immeuble adjacent   leur r sidence ;

POUR CE MOTIF :

377/11/18 Proposition de Barbara Paill , mairesse de Sainte-Ang le-de-Pr mont,
Appuy e par R jean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinong  tient   f liciter personnellement

messieurs Claude Julien et Jocelyn Déry, résidents de la municipalité de Sainte-Ursule, pour leur geste d'altruisme et de bravoure face à une situation périlleuse ; leur geste ayant sauvé la vie de deux personnes âgées dans la municipalité voisine Sainte-Angèle-de-Prémont ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

PERFORMANCES EXCEPTIONNELLES EN TEAKWONDO

**Objet : Lucas Bellemare-Paquin – médaillé d'or au championnat canadien
N/D : 710.01**

CONSIDÉRANT QUE le jeune Lucas Bellemare-Paquin de la municipalité de Saint-Paulin s'est mérité une médaille d'or au championnat canadien tenu à Calgary, se taillant ainsi une place pour les championnats du monde en avril 2019 en Allemagne ;

POUR CE MOTIF :

378/11/18 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de féliciter le jeune Lucas Bellemare-Paquin pour ses performances exceptionnelles en taekwondo qui lui ont valu une médaille d'or au championnat canadien tenu à Calgary ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé est très fier de souligner les efforts, la discipline et la rigueur qui font que ce jeune athlète de chez nous se distingue parmi l'élite canadienne ;

PRIX DOLLARD-MORIN / FAMILLE PERRON DE SAINTE-URSULE

**Objet : Hommage à des bénévoles œuvrant en loisir et en sport.
N/D : 710.01**

CONSIDÉRANT QUE « Le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin » mis en œuvre par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport, le Conseil québécois du loisir, Sports-Québec et l'Association québécoise du loisir municipal vise à mettre en valeur l'apport inestimable des bénévoles au développement de leur communauté et au bien-être de leurs concitoyennes et concitoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le 25 octobre 2018, lors de l'événement organisé dans notre région par l'Unité de loisirs et de sports de la Mauricie (l'URLS), un certificat de reconnaissance a été remis à la famille Perron :

- Le père : René Perron
- La mère : Céline Bastien
- Les enfants : Caroline, Jacinthe, Philippe et Samuel

Pour leurs vaste implication dans les multiples activités et événements se déroulant dans la municipalité de Sainte-Ursule, que ce soit lors de la vente de garage annuelle, l'organisation de la Fête nationale, le pique-nique des Ursulois, le Fest-hiver, le comité de la « politique Famille-Aîné » le comité d'accueil et

développement ursulois (CADU) ;

POUR CES MOTIFS :

379/11/18 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de féliciter personnellement chacun des membres de la famille Perron de la Municipalité de Sainte-Ursule pour leur dévouement exceptionnelle, leur engagement et leur implication exemplaire dans leur milieu municipal ;

RUTH ELLEN BROSSÉAU : POLITICIENNE INFLUENTE

**Objet : Nomination par le réseau mondial « Apolitical »
N/D : 710.0304**

CONSIDÉRANT QUE le réseau mondial « Apolitical » a, en novembre 2018, nommé la députée fédérale de Berthier-Maskinongé, Ruth Ellen Brosseau, comme étant l'une des 20 jeunes politiciennes les plus influentes au monde dans un gouvernement ;

POUR CE MOTIF :

380/11/18 **IL EST PROPOSÉ UNANIMEMENT** par les membres du conseil de la MRC de Maskinongé de féliciter la députée fédérale de Berthier-Maskinongé, madame Ruth Ellen Brosseau pour sa nomination parmi les vingt politiciennes les plus influentes au monde dans un gouvernement ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil de la MRC de Maskinongé

LEVÉE DE LA SÉANCE

381/11/18 Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à vingt heures dix (20 h 10), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Diane Faucher,
Secrétaire au greffe par intérim

ROBERT LALONDE,
PRÉFET

JANYSE L. PICHETTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

